



Mairie d'Archigny

**Compte-Rendu tenant lieu de Procès-Verbal
Réunion du 5 octobre 2021**

L'An deux mil vingt-et-un, le cinq octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune d'Archigny, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, ROY Jacky.

Etaient présents: Mme Delphine BONNEAU, Mme Béatrice DUVEAU, Mme Karine GAUTIER, M. Romain GOURMAUD, M. Jérôme JUSSIAME, Mme Françoise LE MEUR, M. Benoît NEVEU, Mme Cécile ROY, M. Jacky ROY

Procurations: M. Gérard LEFEVRE donne son pouvoir à Mme Françoise LE MEUR, Mme Nathalie GRIFFON donne son pouvoir à M. Jérôme JUSSIAME, Mme Magalie BROSSARD donne son pouvoir à Mme Cécile ROY, M. Frédéric COGNE donne son pouvoir à M. Jacky ROY, M. Guillaume BOUTAUD donne son pouvoir à Mme Delphine BONNEAU

Etaient absents excusés : M. Guillaume BOUTAUD, Mme Magalie BROSSARD, M. Frédéric COGNE, M. Wallerand GOUILLY-FROSSARD, Mme Nathalie GRIFFON, M. Gérard LEFEVRE

Secrétaire de séance : Mme Delphine BONNEAU

Ordre du jour :

- 1 Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 septembre 2021
- 3 Demande de subvention « Fonds de concours 2021 » annule et remplace délibération n°38/2021
- 4 Acceptation d'un don d'une association annule et remplace délibération n°9/2021
- 5 Budget Commune : Décision modificative n°1
- 6 Dissolution du budget annexe « Transport »

Questions diverses

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

La secrétaire de séance est Madame Delphine BONNEAU.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 septembre 2021

Monsieur le Maire rappelle les différents points étudiés et les délibérations lors de la séance du 07/09/2021 :

Vote Pour 14 Contre 0 Abstention 0

3. Demande de subvention « Fonds de concours 2021 » annule et remplace délibération n°38/2021

Dans le cadre de la revitalisation du Centre Bourg et de la mise aux normes d'accessibilité, il est nécessaire de créer une liaison douce entre le Centre-Bourg et la sortie de l'agglomération en direction de Bonneuil-Matours et de réaliser une écluse avec une signalétique appropriée qui obligera les véhicules à réduire leur vitesse et sécurisera le cheminement des autres usagers tels que piétons et PMR.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Fonds de Concours 2021.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à **128 097.15 € HT.**

Plan de financement :

Grand Châtellerault (Fonds de concours) subvention sollicitée	32 334,00 € HT
Etat (DETR) subvention sollicitée	38 429,14 € HT
Département (amendes de police) subvention sollicitée	25 000,00 € HT
Reste à financer	32 334,01 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte l'opération et le plan de financement.

DECIDE de réaliser les travaux de liaison douce et de réalisation d'une écluse Rue Roger Furgé en direction de Bonneuil-Matours

S'ENGAGE à réaliser ces travaux et les inscrire au budget en section d'investissement,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer les documents techniques et financiers nécessaires à la mise en place du projet.

Vote Pour 14 Contre 0 Abstention 0

4. Acceptation d'un don d'une association annule et remplace délibération n°9/2021

Une association souhaite réaliser un don de 8 092,99 € à la commune d'Archigny avant de procéder à sa dissolution. Il s'agit d'un don avec affectation de travaux. Cette somme devra donc être utilisée uniquement pour la réparation du terrain de tennis et l'acquisition de matériel permettant la pratique du tennis.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2242-1 relatif à l'acceptation des dons et legs par le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le don fait à la collectivité d'un montant de 8 092,99€.

DIT que ce don sera imputé au compte 10251 (financement d'immobilisation).

Vote Pour 14 Contre 0 Abstention 0

5. Budget Commune : Décision modificative n°1

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de réaliser la décision modificative suivante sur le budget primitif Commune 2021 :

Décisions modificatives - Mairie d'ARCHIGNY - 2021
DM 1 - DM n°1 - 05/10/2021

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2313 (23) : Constructions - 119	1 340,07		
2313 (23) : Constructions - 136	2 673,55		
2313 (23) : Constructions - 148	792,00		
	15		
2313 (23) : Constructions - 149	000,00		
2315 (23) : Installation, matériel et outillage techniques - 138	-19 805,62		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Vote Pour 14 Contre 0 Abstention 0

6. Dissolution du budget annexe « Transport »

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de retracer les opérations de transport scolaire en comptabilité M14, cette activité étant un service public administratif.

Le budget annexe donnera lieu à l'édition des derniers comptes « administratif et de gestion 2021 » correspondants.

A cette fin, le comptable a été sollicité pour solder l'ensemble des opérations de ce budget annexe.

Monsieur le Maire propose de procéder à la dissolution de ce budget au 31 décembre 2021 et de l'intégrer au budget principal de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Acte la dissolution du budget annexe « Transport » au 31 décembre 2021.
- Autorise Monsieur le Maire et le Comptable public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à la réintégration de ce budget au budget principal de la Commune.

Vote Pour 14 Contre 0 Abstention 0

Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle la demande de modification des horaires d'éclairage public dans l'Avenue des Acadiens. Après renseignements auprès de Sorégies, la modification nécessite le changement d'un relai détecteur sur le compteur qui gère cette rue. Le coût est de 240 € HT et 40 € de consommation. Pour éviter tout surcoût et d'engendrer des différences entre les hameaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce contre cette modification.

* * * * *

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une proposition d'achat du chemin rural de la Grande Montrie par un habitant ce de hameau. Ce chemin desservant d'autres propriétaires de terrains, il faudra s'assurer que cela ne les perturbe pas et se renseigner sur le coût d'une enquête publique. Cette question sera à revoir lors d'un prochain conseil municipal.

* * * * *

Madame Françoise LE MEUR explique que le premier compte-rendu hebdomadaire concernant l'agenda des élus a été envoyé à l'ensemble du Conseil Municipal.

* * * * *

Mme Béatrice DUVEAU exprime la demande d'une habitante pour obtenir des conteneurs à ordures ménagères. Si le ramassage des ordures ménagères se fait en porte à porte, il faut que la personne achète elle-même ses conteneurs. Monsieur le Maire informe que des points de regroupements sont mis en place par Grand Châtellerault lorsque le camion ne peut pas accéder dans une rue ou dans un hameau et lorsqu'il y a un problème de sécurité.

* * * * *

Monsieur Romain GOURMAUD explique qu'il y a des soucis de propreté sur le terrain de tennis et le stade (verres, cannettes...). Les habitants de la commune et les pratiquants de ces terrains déplorent ces débris qui sont dangereux pour la pratique du tennis et du football. Madame Françoise LE MEUR explique que dans le bulletin municipal qui va sortir en fin d'année un rappel est fait sur « les règles du vivre ensemble ».

* * * * *

Madame Cécile ROY explique que cette année encore le repas de Noël des aînés n'aura pas lieu en raison des contraintes sanitaires. Un colis sera distribué aux personnes de 75 ans et plus. Travail

réalisé avec Mme Nathalie GRIFFON sur le choix du fournisseur. Paul Larédy est à nouveau retenu. Choix de l'emballage du colis.

* * * * *

Monsieur Benoît NEVEU informe les membres du Conseil Municipal qu'un jeune maraîcher bio recherche un terrain de 5 000 m² avec un point d'eau à louer afin de démarrer son activité.

* * * * *

Monsieur Benoît NEVEU explique qu'il a participé à la réunion du Syndicat Energies Vienne. Il est possible de faire déplacer les poteaux de la fibre qui sont mal implantés. Concernant l'éclairage public il faut réfléchir pour passer en LED. Le Syndicat peut nous accompagner sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

* * * * *

Madame Karine GAUTIER informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a l'opportunité d'accepter un nouveau poste. Pour des raisons personnelles et professionnelles elle va devoir démissionner du Conseil Municipal. Compte-tenu de la liste électorale élue, Monsieur le Maire, précise que Monsieur Jean-Michel BOYER remplacera Madame Karine GAUTIER.

* * * * *

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h25.